

Auteur : France  
Commission : L'Environnement  
Thème : L'après COP 21

L'année 2015 a été l'année de tous les records ; températures, concentration de CO<sub>2</sub>, nombre de catastrophes climatiques extrêmes, laissant derrière elle des milliers de victimes. Tout cela démontre d'une part que personne n'est à l'abri des conséquences du dérèglement climatique, mais surtout d'autre part que la lutte contre le réchauffement de la planète doit impérativement devenir l'un des principaux défis mondiaux. Car, une chose est sûre : nous devons absolument laisser à la génération future une planète propre est viable.

Pour ce faire, la communauté internationale devait aboutir à un nouvel accord, dont l'objectif principal est de limiter la hausse des températures en dessous des 2°C, voire même des 1,5°C d'ici la fin du siècle.

Il faut tenir en compte tout d'abord que la clé de la réussite de ce projet réside dans l'engagement commun, solidaire et international. Aucun pays ne doit pouvoir se soustraire aux accords signés et afin de veiller au bon fonctionnement et au respect de nos résolutions, nous avons décidé au terme de la COP 21 de la création du Tribunal de Justice Environnementale. La réduction des gaz sera ainsi affaire de tous grâce à l'évaluation tous les cinq ans des progrès effectués par chaque pays et pourquoi pas la proposition de nouveaux objectifs plus ambitieux.

Par ailleurs, la France reconnaît que les pays ne sont pas tous égaux face au réchauffement climatique. En effet, les efforts à fournir ne devront pas être les mêmes en fonction du niveau d'industrialisation et de développement des pays. Ainsi, la France avait avancé l'importance d'apporter un soutien aux pays en voie de développement afin avant tout qu'ils parviennent à faire face aux impacts du dérèglement tels que la montée des eaux, les cyclones, les inondations et la sécheresse. C'est ainsi que les pays du nord se sont finalement engagés à aider à la hauteur de 100 milliards de Dollars par an les pays du sud pour pallier la responsabilité différenciée des pays. Cette aide sera échelonnée et versée sous condition du respect et de la mise en marche des accords signés.

La France a souligné l'importance également de la participation de toute la société, du citoyen à l'investisseur en passant par tous les acteurs économiques. Le désir de changement doit être ancré en tous et devenir la nouvelle ligne directrice.

Notre pays a toujours pris part aux négociations et aux différents accords concernant l'environnement. Nous avons participé au protocole international de Kyoto signé en 1997 visant la réduction de certains gaz polluant à effet de serre. Cependant aujourd'hui la France estime que cela n'a pas été suffisant et que nous nous devons de faire mieux et ce, rapidement. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons tenu absolument à recevoir et organiser cette COP 21 qui est l'aboutissement de 20 ans d'histoire et de négociations pour contrer le réchauffement climatique, 20 ans de combat engagé pour une équité, pour un monde plus vert et plus sain.

Nous sommes donc fiers des progrès effectués, fiers des avancées, fiers que tous les pays aient pu s'accorder pour mettre en œuvre le changement et ce, pour une génération que nous ne verrons pas.